

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le ~~cajre~~ réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le ~~cajre~~ réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 063394

Optique Autres

117527

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 303 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BAIKAL LIAH CEN DCD

Date de naissance : 1938

Adresse :

Tél. 06 65 65 55 64 Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AMRANI HACHI SAIDA
Pneumo-Phthisiatre et Allergologue
Résidencie Firdaous, B25A
Tél : 05 22 89 02 02

Date de consultation : 01/01/2022 Nom et prénom du malade : BAIKAL hachid Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Asthme perçue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. AMRANI HACHI SAIDA
Pneumo-Phthisiatre et Allergologue
Résidencie Firdaous, B25A
Tél : 05 22 89 02 02

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Matures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/07/2021		2	250 DH	YOUSSEF AMRANI HCP neumo-Phtisique et Allergologie Résidence Ardaous, GH2SA RDC - CASABLANCA Tél : 05 22 89 02 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>M. TAHIRI HASSAN 10 Ave. Afghanistan Hassan - Casablanca Tel: 22 63 - Fax: 0522 80 45 00</p>	06/04/22	1735,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

Docteur AMRANI HENCHI SAIDA

الدكتورة أمراڻي هنچي سیدة

اختصاصية

في أمراض الجهاز التنفسى

الضيقه ، داء السل

كبار وأطفال

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد
و مستشفى مولاي يوسف

Pneumo - phisiologue

Maladies Respiratoires et Allergiques

Asthme, Rhinite, Tuberculose

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd

Et Hôpital Moulay Youssef



Dr. AMRANI HENCHI SAIDA
Casablanca 10000
Hassan II Avenue
Tél. 05 22 89 02 02
Fax 05 22 89 22 65

Casablanca, le 04/04/2004 الدار البيضاء، في

M. RAKHID

دكتور



—

—

6 Septembre 2003 522.00x3

اجمالي - 15660

—

② تكلفة 2003



—

2007 510x3

اجمالي 2.680/-

—

③ زى هنچي 500

Dr. AMRANI HENCHI SAIDA
Pneumo-phisiologue et Allergologue
Résidence FIRDAOUS GR25A
RDC - CASABLANCA
Tél. 05 22 89 02 02

—

④ SV 100x3

—

100x3x3

—

شارع أم الربيع - إقامة الفردوس - مجموعة ه 25 - الطابق السفلي - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 89 02 02

Boulevard Oum Rabii, Résidence FIRDAOUS, Groupe H 25 A, Rez de chaussée - Casablanca - Tél. 05 22 89 02 02

(S)

Parantal

Sept 24

SM



10.50

Dr. AMRAN HENOU SAIDA
 Pneumo-Phtisiologue et Allergologue
 Résidencie Firdaus, GH25A
 ADC 7 Casablanca
 Tel : 0522 89 02 02

1735,2

ABEYAL SARL
MARJACIE CHIEF
M.TAHIRI HASSANI
 10 Av. Afghanistane
 Hay Hassani - Casablanca
 Tel: 0522 90 46 04

6 118001 040216

SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)

Poudre pour inhalation

30 gélules + Inhalateur Handihaler

BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

6 118001 040216

SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)

Poudre pour inhalation

30 gélules + Inhalateur Handihaler

BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

6 118001 040216

SPIRIVA 18 µg (Tiotropium)

Poudre pour inhalation

30 gélules + Inhalateur Handihaler

BOTTU S.A.

PPV : 522 DH 00

UT.AV. 01 2023

79,70

PP.V.
79 70

LOT N° 1300302

09366030/4

Lot:

À consommer
avant le:

PPC 79,00 DH

210651

09/2024

PARANTAL

PPU 100DH50
EXP 06/2024
LOT 140612